REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/837 DU 21/6/85 MTERFPPS.DGTFP.DFP.SRD.ED 20

acceptant la démission de son emploi présentée par Monsieur MALONGA Lin Claude, Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage stagiaire.

-=-=-oOo-=-=-

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/ISAS : (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ; D.6.F ;

(/u le decret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques ;

(/u le decret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le decret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégorie et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ; D.C.F.

(/u le decret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du decret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le decret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le decret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le decret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le decret n° 83/641/MTPS.DGTFP.DFP 18 du 25 Juillet 1983 portant intégration et nomination de Monsieur MALONGA Lin Claude dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage stagiaire ;

(/u sa demande de démission du 2 Août 1984 ;

(/u la note de service n° 225/SCMAVI 84 du 28 Août 1984 ;

(/u la lettre n° 1448/DAAF/SAP-30-02 du 27 Octobre 1984, du Directeur des Affaires Administratives et Financières à Brazzaville, transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au decret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le decret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER :- Est acceptée la démission de son emploi présentée par Monsieur MALONGA Lin Claude, Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Elevage), précédemment en service à la SONAVI à Loubomo Région du Niari.

ARTICLE 2 :-Le présent decret qui prendra effet pour compter du 3 Août 1984 date effective de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 JUIN 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MAYSIOMA.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....2
DGFP.DGPCE.....5
DGPCE.B.DISCIPLINE..2
DGB.....2
DCF.....2
MAE.....2
SGAE.SP.....2
REG.DU NIARI.....2
DG.SONAVI.SP.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1./-